



Conseil "Transports, télécommunications et énergie"
(Énergie)
Luxembourg, 25 juin 2019

Président: **Anton Anton**, ministre de l'énergie de la Roumanie

Heure de début: 10 heures

La session du Conseil se tiendra en matinée uniquement. Elle devrait s'achever vers 13 heures.

Le Conseil entend adopter des conclusions sur **l'avenir des systèmes énergétiques dans l'union de l'énergie**.

La Commission informera les ministres des récents développements en matière de relations extérieures dans le domaine de l'énergie. Il sera ensuite procédé à un échange de vues sur les **relations extérieures dans le domaine de l'énergie**.

Sous le point "divers", la Commission présentera sa communication à venir relative aux projets de plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat, qui devrait être publiée le 21 juin. La future présidence finlandaise présentera son programme de travail et ses priorités.

La session du Conseil sera suivie d'un déjeuner informel, avec une discussion sur le rôle international de l'euro dans le domaine de l'énergie.

Conférence de presse: prévue vers 15 heures

* * *

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

CONCLUSIONS SUR L'AVENIR DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES DANS L'UNION DE L'ÉNERGIE

Le Conseil sera invité à adopter des conclusions sur l'avenir des systèmes énergétiques dans l'union de l'énergie pour assurer la transition énergétique et la réalisation des objectifs en matière d'énergie et de climat à l'horizon 2030 et au-delà.

Les conclusions ont été élaborées par la présidence sur la base d'un débat entre les ministres de l'énergie, tenu lors de la réunion informelle organisée à Bucarest le 2 avril 2019. Elles ont fait l'objet de discussions approfondies lors de plusieurs réunions du groupe "Énergie" et au sein du Comité des représentants permanents le 12 juin 2019.

Dans le contexte du paquet législatif "Une énergie propre pour tous les Européens", récemment achevé, et de la communication de la Commission intitulée "[Une planète propre pour tous](#)", qui présente une vision stratégique pour la future politique de l'UE en matière de climat, les conclusions définissent les priorités et les principes relatifs à l'élaboration des politiques futures. Elles visent à assurer la transition énergétique, en vue de parvenir à un système énergétique abordable, fiable, compétitif, sûr et durable, et la réalisation des objectifs en matière d'énergie et de climat à l'horizon 2030 et au-delà.

Dans ses conclusions, le Conseil rappelle les conclusions du Conseil européen des [13 et 14 décembre 2018](#) et des [21 et 22 mars 2019](#), dans lesquelles celui-ci a souligné qu'il était important que l'UE présente d'ici 2020 une stratégie à long terme ambitieuse visant à atteindre la neutralité climatique conformément à l'accord de Paris, tout en tenant compte des spécificités des États membres et de la compétitivité de l'industrie européenne, et s'est déclaré conscient de la nécessité d'intensifier les efforts déployés au niveau mondial pour lutter contre le changement climatique.

Le Conseil souligne, dans ses conclusions, qu'il importe que les citoyens et les entreprises occupent une place centrale dans le processus de transition énergétique, afin d'assurer l'acceptation sociale de la transition ainsi que des politiques et mesures destinées à la mener à bien. Il se dit en outre conscient que des investissements publics et privés sont nécessaires pour faciliter la transition énergétique, et qu'il convient de mettre en œuvre le principe de primauté de l'efficacité énergétique.

En vue de la prochaine législature, le Conseil, dans ses conclusions, demande à la Commission européenne de tenir compte des principes mis en avant dans ce texte lorsqu'elle présente de nouvelles propositions législatives. Il y demande également à la Commission de procéder à une analyse des technologies de couplage des secteurs et d'intégration sectorielle, et de refléter les efforts requis pour atteindre les objectifs de l'UE en matière d'énergie et de climat dans le contexte de toute future révision des règles de l'UE relatives aux aides d'État.

Trois domaines d'activité sont particulièrement mis en avant. Premièrement, les conclusions définissent les priorités en matière d'infrastructures énergétiques qui visent à promouvoir le développement de réseaux énergétiques fiables et rentables. Deuxièmement, elles soulignent qu'il importe de développer et de déployer des technologies innovantes et, troisièmement, elles attirent l'attention sur l'importance du couplage des secteurs et de l'intégration sectorielle.

[Union de l'énergie \(informations générales\)](#)

RELATIONS EXTÉRIEURES DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE

La Commission européenne présentera les récents développements intervenus en matière d'énergie au niveau international. Ensuite, les ministres procèderont à un échange de vues sur les relations extérieures dans le domaine de l'énergie.

Cet échange de vues sera guidé par une note élaborée par la présidence ([10265/19](#)). Cette note fournit des informations générales sur un certain nombre de dossiers clés dans le domaine de l'énergie, à savoir l'Afrique, les États-Unis, la Chine et la Méditerranée orientale.

Afin d'orienter le débat, la présidence propose quatre questions aux ministres:

- Comment l'UE peut-elle utiliser ses instruments de façon à ce que les entreprises européennes du secteur de l'énergie puissent contribuer à libérer le potentiel des marchés de l'énergie africains, notamment en ce qui concerne l'énergie renouvelable et le gaz naturel?
- Comment l'UE et ses États membres peuvent-ils s'employer au mieux à assurer la complémentarité entre le Conseil de l'énergie UE/États-Unis et les nouvelles formules de coopération telles que l'Initiative des trois mers et le Partenariat pour une coopération transatlantique dans le domaine de l'énergie, ainsi que d'autres initiatives émergentes des États-Unis et des États membres de l'UE?
- Comment l'UE devrait-elle nouer au mieux le dialogue avec la Chine en matière de connectivité dans le contexte de l'initiative chinoise "Route et ceinture" et de la stratégie de connectivité entre l'Europe et l'Asie mise au point par l'UE?
- En ce qui concerne la Méditerranée orientale, comment l'UE et ses États membres peuvent-ils utiliser les dialogues, canaux de coopération et instruments existants en matière d'énergie tels que la diplomatie énergétique pour promouvoir l'environnement dans la région de façon à ce que la situation évolue dans le sens d'une réduction des risques?

[Énergie: Coopération internationale \(Commission européenne\)](#)

DIVERS

Communication relative aux projets de plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat

La Commission a publié sa [communication relative aux projets de plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat](#) le 18 juin. Elle en présentera la teneur au Conseil.

Conformément au [règlement sur la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat](#), qui est entré en vigueur le 24 décembre 2018, tous les États membres sont tenus d'élaborer des plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat pour la période 2021-2030. Les projets de plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat devaient être soumis à la Commission au plus tard le 31 décembre 2018. La Commission peut, d'ici au 30 juin 2019, formuler des recommandations aux États membres visant à modifier leurs plans. Les États membres doivent présenter leurs plans définitifs à la Commission au plus tard le 31 décembre 2019.

[Plans nationaux en matière d'énergie et de climat \(Commission européenne\)](#)

Programme de travail de la prochaine présidence

La future présidence finlandaise présentera son programme de travail et ses priorités. ([10252/19](#))

[Site internet de la présidence finlandaise](#)
